

# Avis public

## AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

Lors de la séance régulière du Conseil municipal qui se tiendra le 10 février 2014, à 20h00, en la salle des sessions située à la Mairie au 37, chemin des Épinettes à Saint-Mathias-sur-Richelieu, sera présenté pour adoption le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu. Un avis de motion de ce règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 janvier 2014 et un projet du règlement a également été présenté lors de cette assemblée.

Ce projet de règlement a pour objet d'assurer l'adhésion explicite des membres du Conseil municipal de Saint-Mathias-sur-Richelieu aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique, de prévoir l'adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles.

Les principales valeurs de la municipalité dans ce code d'éthique et de déontologie sont :

1. l'intégrité des membres de tout conseil municipal de la municipalité;
2. l'honneur rattaché aux fonctions de membre d'un conseil de la municipalité;
3. la prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
4. le respect envers les autres membres d'un conseil de la municipalité, les employés de celle-ci et les citoyens;
5. la loyauté envers la municipalité;
6. la recherche de l'équité.

Les valeurs énoncées dans le code d'éthique et de déontologie doivent guider toute personne à qui il s'applique dans l'appréciation des règles déontologiques qui lui sont applicables.

Le Conseil municipal adoptera le Règlement numéro 906 intitulé « *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu* », lors de son assemblée régulière qui se tiendra le lundi 10 février 2014, à 20h00, en la salle des sessions du Conseil de la municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu, située au 37, chemin des Épinettes.

QUE les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la greffière situé au 300, chemin des Patriotes à Saint-Mathias-sur-Richelieu, aux heures suivantes, soit de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00, du lundi au jeudi et le vendredi, de 8h30 à 12h00.

Donné à Saint-Mathias-sur-Richelieu, le 20 janvier 2014.

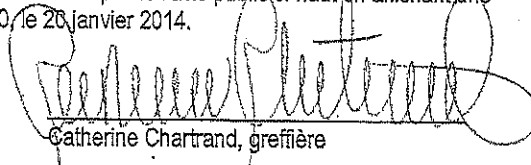


Catherine Chartrand, greffière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, greffière de la municipalité, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil entre 10h00 et 12h00, le 20 janvier 2014.



Catherine Chartrand, greffière